

LES RÉSERVES AIR, VIVIERS DE COMPÉTENCES

De bleu ou de vert vêtus, en uniforme comme en civil et tous grades confondus, les Aviateurs de réserve œuvrent ponctuellement au profit des missions de l'armée de l'Air et de l'Espace. Engagés sous les drapeaux selon des modalités diverses, ces citoyens français mettent leurs compétences, souvent acquises dans le monde civil, au service des unités.

Par le *sous-lieutenant Thomas Hory*

Le sujet est au cœur même de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. En avril dernier, le gouvernement annonçait vouloir doubler les effectifs de réserve, tout en évoquant un rehaussement de la limite d'âge du personnel réserviste à 70 ans. Pour l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE), ce doublement reviendrait à passer d'environ 5 500 à 11 000 Aviateurs de réserve au cours des prochaines années, et ce, dans une logique de cohésion et de résilience de la nation. « *Après 2015, au lendemain des attentats de Paris, nous avons déjà eu un plan d'augmentation significatif de la réserve. Nous avons alors renforcé l'attractivité auprès des plus jeunes, notamment par la multiplication des formations. Aujourd'hui, cette perspective de doublement de la réserve nous offre des opportunités à saisir. Il nous faut transformer l'essai* », partage le général de brigade aérienne Frédéric Devanlay, sous-directeur recrutement, réserves, jeunesse (SDRRJ) au sein de la Direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace (DRHAAE). Des opportunités à saisir, d'autant plus que les réserves Air se présentent comme de véritables viviers de compétences opérationnelles alimentés par des profils techniques, scientifiques et intellectuels. Au-delà du doublement des effectifs, la LPM 2024-2030 prévoit une montée en puissance de la réserve opérationnelle se traduisant par une meilleure intégration et une amélioration de l'équipement.

UNE RÉSERVE OPÉRATIONNELLE AUX MULTIPLES FACETTES

Être réserviste opérationnel, c'est faire le choix des armes, au même titre que le personnel d'active. À ceci près qu'un engagement à servir dans la réserve (ESR)

induit, pour le signataire, de n'être Aviateur qu'à temps partiel. Engagement permettant, aux citoyens français, de cumuler des activités professionnelles civile et militaire. Pour le réserviste, la durée maximum d'activité est fixée à 60 jours par année civile. Chiffre pouvant toutefois être amené à 210 jours selon l'impératif du service. Les missions, les exigences liées à la discipline ou encore les conditions de recrutement sont, quant à elles, identiques à l'active. Si 70 % des réservistes opérationnels sont d'anciens militaires de profession, les 30 % restants sont dits *ab initio* – comprendre ici, recrutés sans passé militaire. Tous les réservistes servant sous ESR appartiennent alors à la réserve opérationnelle de premier niveau (R01). Pour les plus jeunes d'entre eux,

l'aventure peut débuter dès 17 ans. « *Nous retrouvons souvent des profils assez jeunes, notamment des personnes d'une vingtaine d'années. Ce sont généralement des lycéens ou des étudiants. Ces derniers intègrent souvent la réserve en qualité de militaire du rang en vue de réaliser des missions essentiellement de protection défense (prodef)* », précise le lieutenant-colonel Philippe, affecté à la division politique du bureau réserve garde nationale (BRGN) de la DRHAAE. Toute personne recrutée dans la réserve directement du civil doit au préalable suivre une période militaire d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale (PMIP-DN) – acculturation pré-militaire en amont d'une éventuelle instruction – assortie d'une formation militaire initiale du réserviste (FMIR)

durant laquelle sont abordés les rudiments du combat, dans les centres d'instruction et d'information des réserves de l'AAE (CIIRAAE). « *La formation occupe une place importante dans les forces armées. Selon une logique de triptyque, nous assurons aussi bien des formations militaires, que professionnelles et promotionnelles. Le but est de fournir aux unités du personnel apte à l'emploi. Des réservistes compétents du point de vue militaire et professionnel. Dans les forces, ils auront des domaines d'activité variés, de la prodef aux ressources humaines (RH) en passant par la communication, entre autres. Si certains apportent leurs compétences acquises dans le civil, d'autres devront être formés aux attendus de leurs postes* », ajoute le lieutenant-colonel Philippe. Chaque

Compétents du point de vue militaire et professionnel





année, ils sont entre 600 et 650 à obtenir le certificat d'aptitude à l'emploi dans la réserve (CAER) à l'issue d'une FMIR, sésame leur permettant de signer un premier contrat d'ESR d'une durée d'un à cinq ans renouvelables. Selon leur niveau d'études et leur domaine de spécialité, ces Aviateurs réservistes pourront renforcer diverses unités de l'AAE ou être mis pour emploi dans

« AIR RAID 23 » : LA RENCONTRE DES CULTURES

Du 16 au 18 juin, la base aérienne (BA) 113 de Saint-Dizier a accueilli en son sein l'exercice « Air Raid 23 ». Mise en condition opérationnelle au profit de la réserve depuis 1999, l'événement a notamment permis la rencontre des cultures entre la réserve opérationnelle et l'active par le biais d'épreuve de tir, de technique opérationnelle, de combat ou encore d'intervention en cas de menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC). « Cet exercice permet la validation des acquis des participants, issus des différentes bases aériennes. Les 27 équipes participantes étaient toutes composées de quatre Aviateurs dont, a minima, deux réservistes. Cette interopérabilité démontre concrètement au personnel d'active que nos réservistes détiennent un haut niveau de compétence et sont essentiels dans les forces », livre le colonel (r) Guy, membre de la direction de l'exercice (DIREX). Contribution directe au maintien en condition opérationnelle, l'exercice « Air Raid » est inscrit au livre bleu du Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA).

les différents CIIRAAE. Opérationnels, ces derniers sont alors aptes à être déployés sur le terrain, en métropole comme en opérations extérieures. Tout au long de leur parcours, ces réservistes opérationnels pourront gagner en responsabilités et gravir l'escalier social, notamment par le biais de passerelles entre les différentes catégories de grades : militaires du rang, sous-officiers puis, officiers. Pour les candidats jouissant d'un niveau d'enseignement académique au moins égal au grade de master, l'AAE propose une formation militaire initiale du réserviste haut niveau (FMIR HN). À destination d'un public âgé de 25 à 40 ans, ce cursus permet une accession directe au statut d'officier de réserve. « Ces personnels de haut niveau entrent également dans la réserve comme ab initio. À l'instar des FMIR classiques, ils suivent une formation militaire de deux semaines. Pourtant, ici, nous changeons de catégorie. Ce sont des personnes achevant leurs études supérieures voire qui sont déjà dans la vie professionnelle. Ces réservistes ont plutôt des profils d'experts et occuperont majoritairement des fonctions en état-major ou au sein d'unités très spécialisées, à l'image du Commandement de l'espace (CDE) par exemple », explique le lieutenant-colonel Cédric, commandant du BRGN. Aussi, la réserve opérationnelle est complétée par des réservistes dits spécialistes. Recrutés pour leur haute technicité dans un domaine précis, ces personnels signent un ESR et obtiennent un grade correspondant à

leur niveau professionnel civil. Pouvant servir directement en qualité d'officier supérieur, ces réservistes ne peuvent en revanche bénéficier d'un avancement. Leur statut s'approche alors de l'officier commissionné de l'armée d'active.

Enfin, il existe également une réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) dont les membres n'ont pas signé d'ESR. La RO2 comprend alors l'ensemble des Aviateurs d'active ayant achevé leur contrat et automatiquement versés dans la réserve pour une durée de cinq ans. « Tous les militaires quittant le service constituent, de facto, la RO2. Même ceux ayant servi dans des contrats d'un an. À ce titre, ils peuvent être rappelés à servir en cas d'extrême nécessité. D'ici 2025, nous souhaitons que toutes les bases aériennes réalisent des rappels ponctuels de RO2 dans le but de tester leur aptitude, mais surtout de maintenir le lien avec l'institution », complète le lieutenant-colonel Cédric.

Volonté de servir

UN LARGE SPECTRE D'EMPLOI DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

« Pour donner de la clarté à son modèle, l'état-major des Armées (EMA) a demandé à l'AAE de distinguer des emplois de la réserve opérationnelle », poursuit le commandant du BRGN. En premier lieu, la réserve de combat, ou de projection, désigne des personnels affûtés, aptes à prendre part à des opérations intérieures ou extérieures.

Cette catégorie de réservistes opérationnels ne se limite pas aux fusiliers commandos (Fusco) ou au personnel navigant (PN). En réalité, elle englobe l'ensemble des spécialités de l'AAE, dès l'instant où l'activité du réserviste peut impliquer une projection opérationnelle. Cette réserve de combat s'accompagne, ensuite, d'une réserve de compétences, composée de profils très spécifiques à l'instar, par exemple, d'experts de la cyberdéfense. Enfin, la réserve opérationnelle comprend un volet axé sur le territoire national (TN). « Cette mission consacrée au TN vise à offrir une capacité supplémentaire en réservistes contribuant à la résilience de la nation, notamment en cas de sinistre : incendies, inondations, besoin en prodef, etc. Tout ce qui peut aider l'État dans ses principales missions régaliennes. La guerre en Ukraine nous démontre aujourd'hui que, pour durer et être résilients, nous avons besoin d'effectifs », livre le lieutenant-colonel Cédric.

Qu'importe leur âge ou leur spécialité, les réservistes de l'AAE soulignent, pour la plupart, une volonté de servir, arguant l'envie d'être utile. Pour les unités, ces personnels peuvent être présentés comme des opportunités de renfort non négligeables. « En plus du sentiment d'être utiles, nos réservistes trouvent, dans l'AAE, une reconnaissance pour leurs actions. Il n'est pas rare de voir de jeunes réservistes ab initio qui, à 24 ou 25 ans, arborent déjà plusieurs médailles. Cela contribue aussi, pour eux, aux sentiments d'appartenance et de fierté », conclut le lieutenant-colonel Philippe. ■ T.H.

ILS ONT TOUS FAIT LE CHOIX DE LA RÉSERVE



L'adjudant-chef (r) Éric est réserviste spécialiste depuis 2022. Technicien à statut ouvrier (TSO) à l'atelier industriel aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand, l'accession à la réserve lui a notamment permis d'être déployé au cœur du détachement chasse de la base aérienne projetée (BAP) de N'Djamena, en octobre 2022.



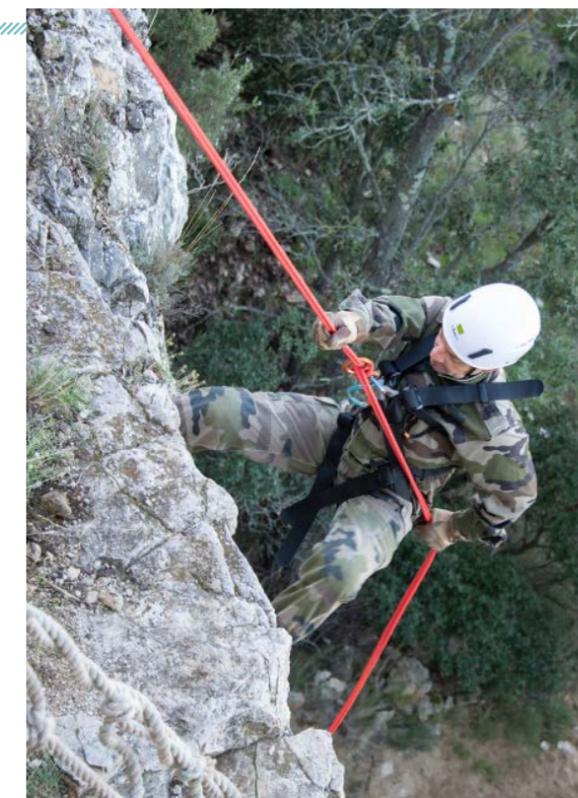
Le capitaine (r) Cyril est réserviste opérationnel et commandant de la SARAAE d'Avord. Il est, aux origines, issu du contingent et de l'École des officiers de réserve (EOR). Brevet de pilote de ligne après un cursus à l'École nationale de l'aviation civile (ENAC), il a exercé en compagnie aérienne avant de se tourner vers l'enseignement puis la communication.



L'aspirant (r) Cédric est entré dans la réserve opérationnelle à 17 ans, en 2013. Dix ans plus tard, désormais avocat dans le civil, il poursuit son engagement de réserviste en qualité d'officier au sein du CIRAAE de la base aérienne (BA) 125 d'Istres.



L'aviateur de seconde classe (r) Hortense, étudiante, est réserviste opérationnelle depuis 2022 au CIRAAE de la BA 942 de Lyon-Mont Verdun. C'est d'ailleurs son intégration au Service national universel (SNU) qui lui a donné l'envie de s'engager. En juin, elle participait à l'exercice « Air Raid 23 », sur la BA 113 de Saint-Dizier.





LES RÉSERVISTES AUX COMMANDES

La rédaction d'*Air actualités* vous ouvre les portes de la section aérienne de réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace (SARAAE) de la base aérienne 702 d'Avord. Unité spécialisée dans l'entraînement des acteurs de la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-A), elle a pour spécificité de n'être armée que de pilotes de réserve.

C'est au début des années 2000, dans un contexte post 11 septembre, que les sections aériennes de réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace (SARAAE) voient le jour, succédant ainsi aux sections aériennes de territoire (SAT). Au nombre de treize en France, ces unités sont réparties sur différentes emprises aériennes de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) dans une logique de préparation des forces. Uniquement composées de pilotes réservistes opérationnels, ces sections contribuent notamment à l'entraînement des escadrons de chasse et d'hélicoptères aux mesures actives de sûreté aérienne (MASA) – série d'actions menées par les équipages, en vol, en cas de signalement d'un appareil douteux ou suspect. À bord d'aéronefs de tourisme, mis pour emploi au sein de l'AAE, les officiers des SARAAE vont alors réaliser des survols de zones interdites, simulant comportements malveillants ou cas non conformes. «*Durant nos missions, nous pouvons notamment nous faire intercepter par des chasseurs ou encore des hélicoptères. Plusieurs scénarios peuvent alors être joués. Nous pouvons être coopératifs, ou non. Dans certaines situations, cela peut mener les escadrons aux tirs de semonce ou à l'arraisonnement de notre appareil. Au-delà de la MASA, nous pouvons également simuler un aéronef en détresse ou encore, contribuer à l'entraînement de l'escadron de défense sol-air (EDSA) de la base d'Avord*», détaille le capitaine de réserve Cyril, commandant de la SARAAE d'Avord. Les actions de l'unité permettent notamment au Centre national des opérations aériennes (CNOA), stationné à Lyon, d'évaluer la chaîne de détection et de contrôle militaire. Les pilotes de la SARAAE d'Avord ont d'ailleurs été sollicités, en amont de la 54^e édition du Salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE), en vue de tester le dispositif particulier de sûreté aérienne (DPSA) mis en place autour du Bourget.

L'EXPERTISE DU CIVIL MISE AU PROFIT DES FORCES

Durant la semaine du 12 juin, trois officiers pilotes de réserve membres de la SARAAE, dont le capitaine (r) Cyril, étaient déployés sur l'aéroport de Bourges, à quelques kilomètres seulement de la base aérienne (BA) 702 d'Avord. Dans le civil, ils sont pilotes de ligne et, pour certains, instructeurs. Dans l'AAE, ils évoluent sur Robin DR-400. «*Aujourd'hui, pour intégrer la SARAAE, il faut être qualifié commandant de bord et avoir, au minimum, 200 heures de vol à son actif. Aussi, nous devons avoir l'aptitude aviation de transport militaire. Dans le cadre de nos missions, nous*

Le sommes rattachés au groupement d'appui à l'activité (GAA) d'Avord», explique le capitaine (r) Cyril. Sur une année civile, ces personnels navigants (PN) peuvent réaliser jusqu'à huit périodes de réserve. «*Nous avons deux manières d'opérer. En premier lieu, nous répondons directement aux sollicitations de la brigade aérienne de l'aviation de chasse (BAAC), qui nous transmet son calendrier. Cela définit nos missions de base. Ensuite, libre au commandant de la SARAAE de proposer d'autres missions. Nous sommes polyvalents. À nous, par la suite, de contacter les escadrons de chasse ou le CNOA en vue d'apporter notre contribution. Ce qui nous motive tous, c'est de rendre service à l'institution*», termine l'officier de réserve. Dans un futur proche, les SARAAE se verront renommées escadrilles aériennes de réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace. Sémantique les rapprochant davantage de la culture de l'aviation militaire. ▣ T.H.



RÉSERVE CITOYENNE, MAILLON DU LIEN ARMÉES-NATION

Volontaires civils bénévoles, les réservistes citoyens de défense et de sécurité (RCDS) concourent aux missions de l'armée de l'Air et de l'Espace et notamment au rayonnement de l'institution. Consultés jusqu'aux plus hautes sphères de commandement, ces intervenants se voient décerner un grade honorifique dans le cadre de leurs actions.



Parce que réserviste n'est pas toujours synonyme de militaire, l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) peut, au quotidien, s'appuyer sur les compétences d'acteurs du monde civil dans l'accomplissement de ses missions. La réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS) est la deuxième composante de la réserve militaire, avec la réserve opérationnelle (RO). Ses membres, au nombre 1 204 en 2023, n'ont pas le statut de militaire et exercent au profit de l'AAE sans lien contractuel. Dès leur entrée dans la RCDS, ces intervenants bénévoles se voient attribuer, selon leur âge et leur niveau professionnel, un grade honorifique. Grade apparaissant sur l'insigne métallique arboré par les réservistes citoyens et pouvant aller d'aviateur de seconde classe à colonel. À leur arrivée, ces derniers reçoivent également une formation initiale d'acculturation à la défense. Issus de tous les milieux socioprofessionnels, ils constituent un soutien nécessaire aux forces armées dans le but de relever cinq défis principaux : le rayonnement de l'AAE auprès de la société civile, l'enseignement de défense à destination de la jeunesse (classe de défense, journée défense et citoyenneté, etc.), la mission de rassurance de la population, l'apport d'expertise auprès des autorités militaires ou encore, l'aide au recrutement et à la reconversion des militaires.



« D'autres vont renforcer le lien entre l'armée et le monde de l'industrie, par exemple. Pour ma part, je prends part à des groupes de travail consacrés au spatial, entre autres. Aussi, notre statut nous permet d'être intégrés dans des cercles de confiance, animés par des officiers généraux notamment, au cours desquels nous pouvons contribuer aux réflexions liées aux missions de l'AAE. Ponctuellement, nous sommes aussi amenés à nous rendre sur diverses emprises aériennes, de sorte à entretenir le lien avec les différentes unités », confie Nathalie Tinjod, chargée d'affaires internationales pour l'Agence spatiale européenne (ESA) et membre de la promotion 2021 du réseau ADER. Forte de 375 membres – dont 150 actifs – le réseau compte dans ses rangs personnalités politiques et publiques. Parmi elles, l'astronaute Thomas Pesquet ou encore, la journaliste et présentatrice Anne-Claire Coudray.

T.H.



ADER OU LE HAUT NIVEAU

Certaines personnalités, sélectionnées au préalable pour leur haut niveau d'expertise, leur notoriété ou leur réseau professionnel, peuvent être intronisées par le chef d'état-major de l'AAE (CEMAAE) dans le réseau ADER, fondé en 2005. Ils sont une vingtaine par an à rejoindre la communauté, au grade de colonel de réserve citoyenne (RC), constituant ainsi un puissant relais pour l'AAE. Ces collaborateurs obtiennent alors un agrément de trois ans renouvelable et signent la charte ADER, lettre de mission précisant le cadre de leurs actions. Si la gestion des RCDS revient au bureau réserve garde nationale (BRGN) de la Direction des ressources humaines de l'AAE (DRHAAE), les « Adériens » sont, quant à eux, administrés par le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) et l'Inspection de l'AAE (IAAE). « Certains Adériens vont pouvoir apporter leur notoriété

LE SAVIEZ-VOUS ?

La dénomination ADER est en réalité un acronyme : action, développement, engagement, réflexion. Ce nom n'est pas sans faire référence à l'ingénieur Clément Ader, pionnier dans le domaine de l'aéronautique. Il avait notamment été le premier à faire décoller un engin motorisé plus lourd que l'air, en 1890.





Constituer des unités de réservistes à part entière

ENTRETIEN AVEC LE GÉNÉRAL FRÉDÉRIC DEVANLAY

Sous-directeur recrutement, réserves, jeunesse (SDRRJ) au sein de la Direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace (DRHAAE) et prochainement délégué aux réserves Air, le général de brigade aérienne Frédéric Devanlay revient sur les enjeux du doublement des effectifs.

Mon général, en premier lieu, qu'est-ce qu'implique le doublement de la réserve, annoncé récemment par le gouvernement ?

Au-delà de la multiplication des effectifs, c'est avant tout un changement de mentalité qui doit opérer. Doubler la réserve, cela implique de changer son organisation. Si, jusqu'à présent, la réserve était principalement à la charge de réservistes, nous souhaitons désormais renforcer l'encadrement par l'active. Notamment par le biais de la montée en puissance du bureau réserve garde nationale (BRGN), composante de la SDRRJ, en ce qui concerne le pilotage de la réserve. Nous comptons également renforcer les structures sur les différentes bases aériennes, qui sont à la charge des officiers de réserve adjoints base (ORAB). Ces derniers pourraient se voir épaulés par du personnel d'active dédié. Enfin, ce doublement de la réserve passera également par la fidélisation de la jeunesse.

La réserve opérationnelle de deuxième niveau (R02) est-elle une potentielle ressource ?

Si on utilise souvent le slogan « devenir Aviateur », j'aimerais maintenant que l'on s'intéresse au fait de rester Aviateur. Aujourd'hui, la transformation de R02 en R01 est assez faible : entre 15 et 20 %. Il y a une vraie action à mener dans ce domaine auprès de ces militaires déjà formés pouvant nous rendre service quasiment immédiatement. Nous devons animer cette R02, de manière à donner envie aux Aviateurs quittant l'active de rester dans l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE). Nous pouvons alors imaginer conduire des entretiens personnalisés au départ de chaque personnel. Dans la même logique, d'ici

2025, toutes les bases aériennes organiseront des rappels d'Aviateurs ayant quitté l'AAE entre 18 et 24 mois auparavant, dans le but de leur donner l'envie de revenir signer un engagement à servir dans la réserve (ESR). La finalité est de maintenir le lien avec l'institution. Ces personnels pourraient potentiellement contribuer au renforcement des structures des centres d'instruction et d'information des réserves de l'AAE (CIRAAE) dans le cadre du doublement annoncé. Quoi qu'il en soit, nous devons faire preuve de souplesse.

En quoi le doublement des effectifs de réserve pourrait être bénéfique pour les unités ?

Aujourd'hui, la réserve est essentiellement composée de compléments individuels. Les réservistes servent dans les différentes unités et aident à la réalisation des contrats opérationnels de l'AAE. Pourtant, nous ne disposons pas de personnel en réserve, au sens strict du terme, puisque les effectifs sont déjà ponctuellement mis au profit des différentes missions au quotidien. L'idée derrière la montée en puissance des CIRAAE, et en leur sein des sections de réserve et d'appui (SRA – prochainement rebaptisées escadrons de réserve de l'AAE, Ndlr), est de constituer des unités de réservistes à part entière. Cela nous permettrait de disposer d'une réserve de masse et de répondre aux besoins d'intervention. Nous pouvons imaginer des entités de réserve au cœur de certaines unités : avoir une section ou une compagnie de réservistes dans les escadrons de défense sol-air (EDSA) ? Au sein des unités d'infrastructure à Bordeaux ? Les possibilités sont multiples. D'où l'importance de renforcer les structures de réserve. ■ T.H.